

# Chambre Particulière



Durant votre hospitalisation, l'Hôpital Foch vous offre la possibilité de séjourner en chambre particulière, **cette chambre particulière pourra être :**

- . soit une chambre individuelle**
- . soit une chambre double privatisée pour vos besoins**

**Le coût de cette prestation est de 115 euros par jour. Les modalités de facturation sont fixées par décret n° 2019-719 du 8 juillet 2019.**

**Les patients ont la possibilité de souscrire une prestation "repas accompagnant" pour un montant de 10 euros / repas. Les tickets repas sont à retirer auprès du service des admissions, situé au rez-de-chaussée de l'hôpital.**

Si vous êtes titulaire d'une mutuelle, le coût de la chambre est pris en charge en tout ou partie par la plupart de vos mutuelles.

Si vous souhaitez bénéficier de cette prestation, merci de nous le signaler lors de votre pré-admission ou de votre admission.

Nous vous souhaitons un agréable séjour dans notre établissement.



## PRESTATION CHAMBRE PARTICULIÈRE : MON CHOIX

### Je souhaite séjourner en chambre particulière, sous réserve de disponibilité dans le service

**À noter :** Une chambre est considérée comme « particulière » à partir du moment où vous occupez seule cette chambre.

- Je m'engage à m'acquitter des prestations dont j'ai bénéficié non couvertes par mon organisme complémentaire.

Date : .....

IPP : .....

Nom et prénom : .....

Signature

*"Le formulaire ne tient pas lieu de réservation. La chambre individuelle est attribuée en fonction des disponibilités."*

*Note : Si, bien que vous ne souhaitez pas séjourner en chambre particulière, vous deviez y séjourner pour diverses raisons, aucune participation ne vous serait réclamée. Seule la part prise en charge par votre organisme complémentaire sera facturée à ce dernier.*